



## Consultation avec le groupe de travail du comité de suivi et de coordination du réseau national de la politique agricole commune (PAC) du Plan stratégique national (PSN) 2023-2027

au sujet du plan d'évaluation du PSN 2023-2027

**Jeudi, le 13 juillet 2023 de 14h00 à 16h00**

### Liste de présence

Titre	Prénom	Nom	Organisation
M.	Jeff	<b>Dondelinger</b>	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural - Autorité de gestion
Mme	Josiane	<b>Entringer</b>	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural - Réseau national de la PAC
M.	Sebastian	<b>Hans</b>	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural - Autorité de gestion
Mme	Lynn	<b>Kieffer</b>	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural - Service d'économie rurale
Mme	Rachel	<b>Krier</b>	Natur- & Geopark Mëlldall pour les zones de protection des eaux
M.	Aloyse	<b>Marx</b>	Fräie Lëtzebuerger Bauereverband a.s.b.l.
M.	Patrick	<b>Meurin</b>	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural - Service d'économie rurale
Mme	Azra	<b>Oncic</b>	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural - Service d'économie rurale
M.	Tom	<b>Schaul</b>	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
M.	Georges	<b>Thewes</b>	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural - Service d'économie rurale

## 1. Commentaires généraux

Le MAVDR présente la structure et le contenu du plan d'évaluation afin de préparer la discussion. Les commentaires généraux du groupe de travail sont repris ci-dessous.

### Rôle du plan d'évaluation

Le plan d'évaluation est un instrument important permettant à la fois de répondre aux exigences des règlements européens en matière d'évaluation des interventions du PSN et de faciliter la communication sur l'impact des mesures environnementales dans l'agriculture. Il constitue ainsi une base d'information pour sensibiliser les acteurs sur les relations entre certaines pratiques agricoles et l'évolution de la situation de l'environnement.

Vu la complexité des évaluations environnementales, qui se penchent dans la majorité des cas sur des analyses scientifiques ou des études de détermination des espèces, les informations en découlant ne pourront pas être utilisées sans interprétation préalable. Le rapport sur la qualité de l'eau selon la directive-cadre sur l'eau peut être cité comme exemple pour illustrer cette complexité: lorsqu'un indice de qualité de l'eau est évalué défavorablement par une analyse de laboratoire, l'indicateur composite entier est reporté étant défavorable, même si d'autres indices de qualité démontrent une amélioration ou une bonne qualité. En outre et pour interpréter correctement les données, il faudra également prendre en compte d'autres aspects comme notamment des facteurs externes qui ne sont pas influencés par le PSN.

### **Déroulement des évaluations**

Au début d'une évaluation, le MAVDR assemble les experts des administrations et du comité de suivi et de coordination du réseau national de la politique agricole commune (PAC) du Plan stratégique national (PSN) 2023-2027 (le comité) afin de développer le cahier des charges. Le cahier des charges forme la base pour la procurement des services d'évaluation, pour délimiter la portée des évaluations et pour identifier le contexte, les questions importantes à analyser et les sources de données requises. Cet exercice permet également d'actualiser le plan d'évaluation et d'organiser la coopération avec d'autres administrations publiques .

Il est à souligner que les évaluations visées ne prévoient pas une collecte de données, mais vont se baser sur les données existantes provenant des administrations et des services publics.

Les évaluateurs seront demandés d'identifier l'impact net des interventions du PSN, tel que requis par le règlement (UE) 2022/1475 portant sur les plans d'évaluation. Pour ce faire, il y a lieu de considérer la contribution des interventions de la PAC, mais aussi d'autres facteurs ayant un impact sur les questions à analyser. Cela permettra de différencier les relations entre actions et résultats, de mieux comprendre les déviations par rapport aux objectifs visés et d'adapter éventuellement le PSN ou sa mise en œuvre.

## **2. Commentaires thématiques**

Ce chapitre réunit les commentaires thématiques concernant les différentes sections des paquets d'évaluation.

Toutes les sections thématiques seront complétées par une question d'évaluation additionnelle qui se réfère aux autres facteurs peuvent exercer un impact: « Quels autres facteurs ont pu avoir un effet sur la réalisation des objectifs et quel est leur impact ? ». Ceci permettra de différencier la contribution nette de la PAC des autres facteurs qui ne sont pas directement liés au PSN.

Il n'y a pas de commentaires pour les sections « **Revenu agricole viable** », « **Résilience** » et « **Compétitivité des exploitations agricoles** ».

### **Position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire**

Le plan d'évaluation pourrait être complété par une question analysant l'influence individuelle des agriculteurs sur les décisions de la chaîne alimentaire. Dans le cadre des coopératives agricoles et plus concrètement pour la production de produits laitiers, les agriculteurs pourraient ainsi être consultés sur l'impact environnemental de leur production. Ceci permettrait d'orienter

la valorisation de leurs produits et de les sensibiliser aux pistes d'amélioration de l'empreinte écologique de leur production.

Outre la matière traitée dans le plan d'évaluation, le besoin de disposer de modules de consultation concernant l'empreinte écologique des exploitations a été soulevé. Ces modules pourraient être conçus de façon à offrir aux exploitants un monitoring individuel et à identifier des pistes d'amélioration. Un effet incitatif pourrait être créé par l'octroi d'une récompense monétaire pour de bonnes pratiques environnementales. Dans le cadre de la préparation du prochain PSN post-2027, une discussion pourrait être menée à ce sujet.

Il n'y a pas de commentaires pour la section « **Renouvellement générationnel agricole** ».

### **Emissions GES**

Des évaluations aident à mieux analyser l'impact des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre provenant du secteur de la production agricole.

### **Séquestration du carbone organique**

Il est souligné qu'une analyse neutre sur les activités contribuant à une augmentation du carbone du sol est de mise. Présentement, les indices calculés par le laboratoire des sols de l'ASTA sont fortement impactés par des erreurs de mesure. Par l'adaptation de la façon de tirer les échantillons de sol à partir de 2023, ces erreurs seront éliminées.

Dans le cas d'un impact négatif des interventions du PSN sur la teneur en carbone dans le sol, une analyse complémentaire serait nécessaire afin d'évaluer les raisons pour ce développement (p.ex. impact de la température, de la sécheresse ou humidité, etc.).

En dehors du plan d'évaluation, la possibilité d'utiliser le biochar (charbon organique) afin d'améliorer la qualité des sols et de séquestrer du carbone durablement a été discutée. Avant d'introduire une telle intervention dans le PSN, il est proposé de tester l'application sur des champs d'essai ou dans des projets de recherche sous l'initiative PEI-AGRI (partenariat européen pour l'innovation).

### **Résilience de l'agriculture**

Pour analyser la résilience d'une exploitation, il ne faut pas uniquement considérer la performance économique de l'exploitation. Les résultats des évaluations à caractère environnemental pourraient en effet offrir des pistes aux exploitants pour augmenter la résilience de leurs exploitations.

### **Qualité des eaux et gestion des engrais**

Pour les évaluations en matière de qualité des eaux, une priorité est de créer un lien causal entre les interventions visant à protéger l'eau et les indices de qualité des eaux. Pour ce faire, le plan d'évaluation prévoit la coopération et l'échange de données entre le MECDD et la MAVDR. L'analyse devrait couvrir les différents types d'eau, notamment les réservoirs d'eau naturels, les cours d'eau et eau potable.

L'objectif d'améliorer la qualité des eaux entre partiellement en conflit avec d'autres objectifs du PSN. Un exemple en serait l'utilisation réduite des engrais qui résulte en une amélioration de la

qualité des eaux des alentours mais exerce un impact négatif sur le rendement des récoltes. Les évaluateurs devraient considérer ces conflits lors de leur analyse.

Il n'y a pas de commentaires pour la section « **Ammoniac** ».

### **Biodiversité**

Un grand nombre de facteurs impactent l'état de la biodiversité qui en soi représente une filière très complexe. Non seulement la collecte et l'interprétation des données présentent un défi, mais aussi l'analyse de la contribution des pratiques agricoles sur l'état de la biodiversité par rapport aux nombreux facteurs externes exerçant un impact sur les espèces.

Dans le cadre du cahier des charges, une attention particulière doit être portée sur le champ de compétence des experts selon l'objet des évaluations : est-ce que les évaluations adresseront la biodiversité d'un point de vue botanique et/ou de la faune ? Quelles espèces sont à évaluer en vue des différents habitats et quels sont les impacts des différentes interventions agricoles ? Le MAVDR consultera les experts de la biodiversité du MECDD et les plans de gestion existants (p.ex. plans de gestion Natura 2000) avant d'entamer des évaluations à ce sujet.

### **Services d'écosystèmes**

Le champ des services que les écosystèmes peuvent offrir étant très vaste, une première étape lors de l'élaboration du cahier des charges consistera en l'identification des services d'écosystèmes sur lesquels l'évaluation devra se porter.

Il n'y a pas de commentaires pour la section « **Valeur ajoutée LEADER** ».

### **Bien-être animal**

Un indicateur qui pourrait être considéré lors des évaluations est la participation des laiteries et des exploitants aux programmes de réduction des produits PPP. Cet indice ne serait pas impacté par le PSN.

## **3. Divers**

Le MAVDR demande aux participants du groupe de travail d'envoyer leur feedback au plan d'évaluation au plus tard pour le 31 juillet 2023.

Sebastian HANS ([sebastian.hans@ma.etat.lu](mailto:sebastian.hans@ma.etat.lu))